

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**  
**Mairie de PRANLES**

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

e-mail : [mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr](mailto:mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr)

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h

mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

<p align="center"><b>COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 9 SEPTEMBRE 2011</b></p>
--

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 9 septembre 2011 à 20h30.

Présents : M. Denis CLAIR, M. Fabrice MARTEL ,Mme Nathalie DHORMES, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Patrick MOUNIER.

Excusés : Mr Christian ROSE, Mr Jean-Claude VIDAL

Absents : Mme Martine VERDEAUX, Mr Nicolas ARNAUD

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 18 juillet 2011
- Décision modificative n°3 m14
- Décision modificative n°2 m49
- Délibération versement subvention Conseil Général à l'Amicale laïque
- Point sur le recrutement
- Délibération incorporation parcelle dans le domaine public
- Délibération autorisant le Maire à signer le marché voirie 2011-2014
- Délibération autorisant le Maire à lancer le marché AEP La Charrière – La Pranlette
- Espace d'animation
- Questions diverses

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un(e) secrétaire de séance avant d'aborder le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Anne VIALATTE

**1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JANVIER 2011**

Le point III, relatif à la régie de recettes est modifié comme suit :

« Cette acquisition répond au souhait exprimé d'intégrer à la régie, les recettes des tickets d'entrée de spectacles ainsi que celles d'une buvette ou d'une petite restauration. »

Le compte-rendu ne faisant l'objet d'aucune autre remarque de la part des conseillers, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**2- DÉCISION MODIFICATIVE N°3 M14**

Il s'agit d'une mesure technique afin de procéder au rééquilibrage du budget investissement entre les dépenses et les recettes réalisées. Le total de la DM porte sur 51 369 € .

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **3- DÉCISION MODIFIICATIVE N°2 M49**

Des recettes nouvelles au titre de la dotation d'équipement pour les territoires ruraux (D.E.T.R.) et le FCTVA à hauteur de 47 710 € permettront de mettre en oeuvre les travaux de la Pranlette. Ceux ci devront être engagés néanmoins au 15 octobre 2011 au plus tard.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **4- DÉLIBÉRATION VERSEMENT SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL À L'AMICALE LAÏQUE**

Le Conseil Général a versé une subvention de 204,60 € à la commune pour participer au financement de la sortie des enfants de l'école à l'Arche des métiers au Cheylard. Cette dépense ayant été effectuée par l'Amicale laïque, il est proposé que cette subvention lui soit reversée.

Cette disposition est adoptée à l'unanimité

### **5 – POINT SUR LE RECRUTEMENT A L'ECOLE**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réponse écrite a été adressée à tous les candidats qui se sont présentés pour le poste d'assistante maternelle à l'école.

Par ailleurs, un contrat de travail de 16 heures hebdomadaires jusqu'à la fin décembre 2011 a été proposé à Elodie Terrasse pour accompagner les enfants à la cantine et assurer la garderie du soir. Cet emploi était devenu vacant à la fin de la précédente année scolaire.

Les deux nouvelles employées donnent pour l'instant entière satisfaction.

### **6 – DÉLIBÉRATION INCORPORATION PARCELLE DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Dans le cadre de la poursuite de la procédure initiée pour la parcelle N° 295 section R, située au Serret, il convient, dans la mesure où aucun propriétaire ne s'est manifesté dans le délai légal, de délibérer pour l'incorporer dans le domaine public communal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Lors d'un prochain conseil, il sera nécessaire de débattre pour déterminer quelle utilisation devra être faite de ce nouveau patrimoine.

### **7 – DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À SIGNER LE MARCHÉ VOIRIE 2011-2014**

Dans le cadre de l'appel à concurrence lancé par la commune pour la réalisation de travaux et d'entretien sur la voirie communale, 7 offres ont été reçues en mairie.

Leur analyse par la Commission d'Appel d'Offres a conduit à retenir l'entreprise Colas. Ce marché à bons de commande est prévu pour une durée de 4 ans.

La délibération autorisant le Maire à signer ce marché est adoptée à l'unanimité.

## **8- DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À LANCER LE MARCHÉ AEP LA CHARRIÈRE – LA PRANLETTE**

Pour procéder à la rénovation du réseau de la Pranlette- La Charrière, il convient de mettre en concurrence des entreprises.

La délibération autorisant le Maire à lancer la consultation est adoptée à l'unanimité.

## **9- ESPACE D'ANIMATION**

Le maire informe le conseil municipal que le département apporte une subvention d'un montant de 207 000 € sous forme de versements annuels de 16 110 € sur une durée de 15 ans (une revalorisation de 2 % est apportée afin de tenir compte de divers frais lié à un emprunt)

Par ailleurs, la Caisse régionale de crédit mutuel agricole a d'ores et déjà indiqué qu'elle accordait un prêt de 400 000 €, pour financer les travaux.

Une simulation a également été faite pour un prêt de 600 000 € afin de tenir compte de la subvention du Conseil Général. Cette simulation est aussi acceptée par les services financiers de la banque au taux de 3,82 %. Les annuités pour les 200 000 € supplémentaires seraient alors couvertes par les versements annuels du Conseil Général.

Le projet est en cours de finalisation avant le dépôt du permis de construire.

Le projet définitif devra être validé lors du prochain conseil

## **10- QUESTIONS DIVERSES**

### **Source de la Pranlette**

L'hydrogéologue retenu par la commune pour mener cette étude a rendu son rapport. Il préconise de recapter la source en amont. Les contacts seront pris avec la propriétaire des terrains concernés pour accord, avant travaux

### **Repas du C.C.A.S.**

Un repas a été offert aux seniors de la commune par le Centre Communal d'Action Sociale. Il a été financé par les recettes du « Biassou » organisé le 24 juin dernier par des bénévoles, des élus, des membres d'associations.

D'excellents retours de cette manifestation sont parvenus à la Mairie. La participation de jeunes a été particulièrement remarquée et appréciée.

### **Demande de raccordement au réseau AEP – quartier Liviers/Les Auches**

Les demandes de raccordement au réseau AEP évoquées lors du conseil du 11 mars 2011 se précisent.

Plusieurs propriétés privées sont concernées par ce raccordement. Une proposition sera discutée au prochain conseil municipal

### **Demande de classement dans le domaine public**

Les habitants du hameau du Chazalet demandent le classement dans le domaine public d'une partie d'une parcelle et la cession d'autres parties du domaine public à leur profit

Le dossier sera étudié lors d'un prochain Conseil.

### **Travaux à Pont de Boyon**

Les travaux concernant la réalisation du mur de soutènement au nouveau parking du Pont de Boyon sont presque terminés. Il reste un escalier à réaliser.

### **Transports scolaires**

La modification des trajets des bus du collège et du lycée, entre Pranles et le Col du Moulin à Vent, est effective depuis la rentrée.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le vendredi 7 octobre 2011 à 20h30.

La séance est levée à 22h15.